

FICHE PROGRAMME

Référence Programme ANDPC	104020.00042
Titre du programme	Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DNSP) en consultation ou en visite à domicile.
Catégorie professionnelle	Médecine générale
Orientations	98. Urgence et régulation des demandes de soins non programmées (DNSP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA)
Méthodes	Pédagogique ou cognitive : Formation présentielle (journée, atelier, formation interactive). Analyse des pratiques : Audit clinique, pratiques réflexives sur situations réelles.
Mode d'exercice du participant	Libéraux Salariés en centres de santé conventionnés Autres salariés (y compris hospitaliers)
Durée	6 heures présentielles et 1 heure non présentielle.
Objectifs	Objectifs généraux : <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les informations utiles, mettre en place une relation adaptée, • Evaluer le degré d'urgence de la situation • Orienter vers les structures de soins adéquates • Délivrer les soins adaptés dans l'attente de l'orientation • Le professionnel est en capacité d'anticiper une éventuelle urgence en cabinet de consultation (matériel, procédure, numéros d'urgence)
Pré requis	Neant
Résumé	Tout médecin, quel que soit son exercice, est confronté au quotidien avec des demandes de soins non programmés (DNSP) en consultation ou en visite à domicile DNSP qui peuvent être une situation d'urgence vitale et doit y répondre de façon la plus adaptée que possible.. La gestion de celles ci au cabinet requiert de l'expérience et, suivant le type et le lieu de pratique, une organisation particulière du cabinet, des procédures, un équipement spécifique (défibrillateur, appareil d'aérosol, attelles pour les extrémités, médicaments d'urgence) ainsi qu'une formation post-graduée ou continue ciblée. Ce type de formation devrait être encouragé et généralisé auprès des professionnels de santé
Nombre d'étapes	3
Concepteur du programme	Dr Jacques GRICHY
Nombre de participant maxi par session :	47